

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1959.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commissions des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDÉRÉ COMME
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE, AUX
termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

TOME IV

INDUSTRIE ET COMMERCE

Par M. Pierre de VILLOUTREYS

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Beloucif Amar, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Omer Capelle, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Gueroui Mohamed, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Roger Morève, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuill, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 300, 328 (annexe 14), 339 (Tome II, annexe VII) et in-8° 68.
Sénat : 65 et 66 (Tome III, annexe 13).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — La structure administrative du Ministère de l'Industrie et du Commerce.	3
II. — La situation de la production industrielle	5
1. Charbon	6
2. Electricité	7
3. Pétrole et gaz naturel.....	9
4. Sidérurgie	10
5. Automobile	10
6. Industrie chimique.....	12
III. — Problèmes d'actualité	13
1. Coordination de l'énergie.....	13
2. Le soufre de Lacq.....	14
Conclusion	16

I. — La structure administrative du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Après d'autres départements ministériels, le Ministère de l'Industrie et du Commerce voit sa structure administrative modifiée à la suite d'une réorganisation d'ensemble du Ministère des Finances et des Affaires Economiques, qui a fait l'objet de divers textes publiés par le *Journal officiel* des 22, 23 et 24 novembre 1959.

Le Secrétariat d'Etat au Commerce, dont le titulaire était M. Fontanet, et qui se trouvait, jusqu'à présent, sous l'autorité de M. Jeanneney, Ministre de l'Industrie et du Commerce, est transformé en Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur, et transféré quai Branly. Il se voit attribuer, avec la plus grande partie de la direction du commerce intérieur du Ministère de l'Industrie, la Direction générale des prix et des enquêtes économiques.

Ainsi M. Fontanet disposera, sur le plan administratif, d'un instrument plus complet pour mener l'action gouvernementale, en ce qui concerne la politique des prix, l'organisation, la réglementation et le fonctionnement des marchés et des circuits commerciaux, et les politiques économiques régionales.

Il faut toutefois noter que cette réorganisation entraîne un accroissement de compétences du Ministère des Finances et des Affaires économiques et semble accentuer le caractère purement technique du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce dernier, après avoir été à son origine « Ministère du Commerce », puis « Ministère du Commerce et de l'Industrie », puis « Ministère de l'Industrie et du Commerce », en arrive maintenant à être « Ministère de l'Industrie ».

Cette évolution est peut-être dans la logique des choses ; encore faut-il que le Ministère des Finances et des Affaires économiques devienne plutôt « Ministère des Affaires Economiques et des Finances » et que le point de vue financier, important certes, ne juggle pas les possibilités expansionnistes de l'économie française.

Quant au Ministère de l'Industrie qui, indépendamment de ses Directions techniques conserve le service de l'artisanat et une partie de la Direction du commerce intérieur (Chambres de Commerce, Etablissements classés, Registre du Commerce), il serait souhaitable qu'il devienne davantage le promoteur de l'expansion industrielle française.

Les décrets des 12 (J. O. du 23 novembre) et 18 novembre 1959 (J. O. du 24 novembre) vont dans ce sens :

— le premier précise que « le Ministre de l'Industrie et du Commerce exerce les attributions antérieurement dévolues au Ministre des Affaires Economiques, en ce qui concerne les questions d'organisation, de normalisation et de productivité industrielles » ;

— le second porte création au Ministère de l'Industrie d'une Direction de l'expansion industrielle (en remplacement numérique de la Direction du Commerce Intérieur du Ministère de l'Industrie et du Commerce).

Votre Commission désirerait, toutefois, être informée sur la structure, les moyens d'action et les objectifs de cette nouvelle Direction.

Par ailleurs, votre Commission des Affaires Economiques et du Plan n'ignore pas que les opérations de reconversion et de décentralisation industrielles sont complexes et mettent en jeu plusieurs Administrations : le Ministère de l'Industrie, celui des Finances et des Affaires Economiques, celui de la Construction, enfin le Commissariat au Plan. *Elle souhaite la création d'un organisme centralisateur* qui limite le nombre des démarches auxquelles sont astreints les industriels désirant modifier l'implantation de leur entreprise, ou changer d'activité en raison de l'évolution de la conjoncture.

Nous savons, par ailleurs, qu'est actuellement étudiée la création d'un Bureau de Reconversion et de Développement industriel, établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Cet Organisme aurait pour mission de faciliter le développement industriel régional et de servir d'intermédiaire entre l'Etat et les industries privées pour permettre la reconversion industrielle et le reclassement de la main-d'œuvre. Comme le Bureau de recherche de pétrole (B. R. P.), le bureau de reconversion et le développement industriel procéderait par voie de prise de participation dans le capital des sociétés anciennes ou nouvelles. Son action ne devrait pas se substituer aux interventions mises en œuvre par le fonds de développement économique et social.

A l'instar du Bureau de recherches de pétrole, ce nouvel Organisme pourrait, au bout de quelques années, et l'opération ayant réussi, céder certaines de ses participations et financer avec les fonds ainsi redevenus disponibles de nouvelles opérations de reconversion industrielle.

Sur un autre plan, votre Commission considère que le *Ministre de l'Industrie*, chargé de la politique de coordination énergétique, *devrait être le Ministre de tutelle de tous les secteurs de l'énergie*. En conséquence, elle estime que le Commissariat à l'Énergie atomique devrait relever de la compétence du *Ministre de l'Industrie*, même si des dispositions spéciales devaient être prises en raison des recherches que ledit Commissariat est appelé à effectuer en ce qui concerne la défense nationale

II. — La situation de la production industrielle.

La production industrielle, après avoir atteint l'indice 168, en mai 1958, avait fléchi au cours du second semestre 1958 et s'était située, jusqu'en avril 1959, au-dessous du niveau du mois correspondant de l'année précédente.

Depuis mai dernier, elle dépasse le niveau de l'année précédente ; toutefois, comme celui-ci était en régression, on est amené à constater que la production française est à peu près stable à un niveau qui avait été atteint voici déjà un an et demi, ainsi que le montre l'évolution de l'indice de la production industrielle retracée dans le tableau suivant :

Indice de la production industrielle.
(Sans bâtiment. — Base 100 en 1952.)

	1957	1958	1959
Janvier	145	160	156
Février	148	164	161
Mars	146	162	158
Avril	150	166	165
Mai	157	168	171
Juin	153	163	169
Juillet	134	148	152
Août	99	103	108
Septembre	149	150	160
Octobre	152	157	»
Novembre	161	163	»
Décembre	165	159	»

Nous n'avons pas l'intention de faire l'inventaire détaillé, par secteur, de la production industrielle française, mais de présenter quelques observations en ce qui concerne soit les secteurs en difficulté, soit ceux qui jouissent d'une expansion particulièrement remarquable.

1 — *Le charbon.*

La production française de charbon qui, pendant quatre mois consécutifs, était restée inférieure à celle des mois correspondants de 1958, s'est améliorée en septembre avec 4.970.000 tonnes pour 25 jours ouvrables, contre 4.955.000 en septembre 1958 pour 26 jours ouvrables.

Pour les 9 premiers mois de 1959, la production a totalisé 44.262.000 tonnes, soit 390.000 tonnes de moins qu'en 1958, mais les stocks sont considérables et ont atteint 11.727.000 tonnes à fin octobre ; même si l'on ne tient compte que des produits marchands disponibles, les stocks étaient de 4.409.000 tonnes à fin octobre en accroissement faible, mais continu.

Certes, la situation est très différente selon les bassins ; ainsi la Lorraine, dont la production n'atteint qu'environ 50 % de la production du Nord—Pas-de-Calais, dispose, fin octobre, d'un stock voisin de 1 million 1/2 de tonnes de produits marchands sensiblement égal à celui des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Les Houillères du Bassin de Lorraine sont, en effet, soumises à la concurrence du charbon sarrois, en vertu du traité franco-allemand de 1956, sur la Sarre, qui a prévu, en fonction de la pénurie de charbon en Europe, à cette époque, que la France absorberait un tiers de la production sarroise (5 millions de tonnes environ) pendant 25 ans et, à partir de 1962, 1.200.000 tonnes de charbon flam-bant sec supplémentaire. Or, la commercialisation de cette qualité de charbon, utilisée principalement dans les foyers domestiques, subit à plein la concurrence d'autres combustibles qui lui sont préférés en raison de leur commodité d'emploi. Au demeurant, le prix des charbons domestiques a augmenté de 16 % depuis l'an dernier.

Quant au marché charbonnier, en général, il reste peu animé. Si la demande est forte pour la sidérurgie, le textile et les centrales électriques, en raison de la sécheresse, elle est faible pour l'industrie sucrière.

Le dernier rapport du Fonds de Développement Economique et Social indique que les dépenses d'investissement relatives à l'extraction de la houille sont marquées en 1960 par le ralentisse-

ment du développement des travaux afférents à la reconversion du gisement lorrain. En revanche, la modernisation des sièges Nord—Pas-de-Calais se poursuit à la cadence normale. Les dépenses pour 1960 sont fixées à 558 millions de NF contre 580 en 1959.

2. — *Electricité.*

La consommation d'électricité a continué à croître normalement. Après un léger fléchissement pendant le premier trimestre 1959, l'accroissement a repris son taux normal de 7 1/2 % correspondant au doublement en dix ans.

Le tableau ci-après donne la répartition entre l'énergie hydraulique et l'énergie thermique :

Production d'électricité.

EN MILLIONS de kWh.	MOYENNE mensuelle.			1958	1959				
	1938	1957	1958	Oct.	Juin.	Juil.	Août.	Sep.	Oct.
Production hydraulique	820	2.000	2.618	2.696	3.061	2.800	1.960	2.000	2.010
Production thermique	728	2.499	2.261	2.491	1.994	2.100	2.090	3.000	3.590
Total	1.548	4.499	4.879	5.187	5.055	4.900	4.050	5.000	5.600

Cet accroissement continu de la production exige un effort d'investissement de plus en plus lourd. Il s'est élevé pour 1958 à 241,9 milliards, qui ont été fournis par le Fonds de Développement Economique et Social (114,8 milliards), le produit de l'émission des parts de production (61,4 milliards) ; il s'y est ajouté les crédits bancaires à moyen terme et les ressources propres d'Electricité de France.

Selon le cinquième Rapport du Conseil de Direction du Fonds de Développement Economique et Social, les investissements d'Electricité de France prévus pour 1960 atteindront 2.965 millions de NF, conformément à la loi-programme relative à l'équipement économique général. Mais la légère récession observée cette année permet de différer l'engagement d'une partie du programme complémentaire prévu pour 1960.

Voici les grandes lignes du programme 1960 :

- engagement de 1 milliard 750 millions de kWh hydrauliques nouveaux ;
- engagement de 6 groupes thermiques de 125.000 kW ;
- engagement de 150.000 kW nucléaires (accord Euratom).

Sur le programme 1960 lui-même, la Commission n'a pas présenté d'observations particulières. Mais elle rappelle qu'a été évoquée au Parlement au mois de juillet la réalisation de l'usine marémotrice de la Rance.

M. le Ministre de l'Industrie avait alors indiqué que le projet établi comportait un surprix de l'ordre de 10 milliards de francs et que des études étaient en cours pour examiner s'il était possible de réaliser ce projet dans des conditions rentables. Il s'agissait en quelque sorte de substituer au projet maximum un projet optimum ne comportant plus que 24 groupes de 10.000 kW au lieu de 32.

Votre Commission désirerait savoir à *quel stade en sont les travaux d'études portant sur ce projet et si l'on est arrivé à rendre valable sur le plan de la rentabilité un projet dont les avantages de prestige international, d'adjuvant au développement économique régional et de sécurité sont certains.*

Le financement du programme prévu se réalise comme suit :

Ressources propres	585 millions NF.
Prêts et emprunts	2.380 —
	<hr/>
Total	2.965 millions NF.

Mais la réforme fiscale va peut-être perturber ces prévisions. Le bilan d'E. D. F. au 31 décembre 1958 faisait état d'une réserve de réévaluation de 612 milliards. Il n'est pas exagéré de prévoir 7,5 milliards de NF au 31 décembre prochain. D'après l'état présent de la réforme fiscale, Electricité de France devra régler au fisc 3 % de cette somme, soit 225 millions de NF, dont les deux tiers, représentant 150 millions de NF, avant la fin de 1960.

Si le volume des investissements est maintenu malgré la réduction des possibilités d'autofinancement, il faudra accroître le montant des emprunts, donc la charge financière correspondante.

A propos de ce chapitre, nous croyons devoir signaler que, suivant l'observation formulée par un de nos collègues, le prix du courant à la Guadeloupe est anormalement élevé, ce qui freine l'expansion industrielle et sociale de l'île. Peut-être n'a-t-on pas étudié suffisamment l'équipement hydro-électrique de la Guadeloupe et donné une importance exagérée à l'énergie thermique.

3. — *Production de pétrole et de gaz naturel.*

La production française de gaz naturel progresse rapidement. Au cours des huit premiers mois de 1959, le gaz brut extrait de la Métropole (essentiellement de Lacq) a atteint un volume de 1.559 millions de mètres cubes, contre 595 millions pour la même période de 1958. Le réseau de canalisations de gaz de Lacq est d'ailleurs arrivé récemment dans la Région parisienne. Quant à la production de pétrole brut, pour l'ensemble de la zone franc, elle s'est élevée à 2.059.000 tonnes durant les huit premiers mois de 1959, contre 1.509.000 tonnes pour la même période de 1958.

Cette production se répartit de la façon suivante :

	Huit premiers mois de :	
	1958	1959
Métropole	913.000 t.	1.031.000 t.
Sahara	254.000 t.	476.000 t.
Gabon	291.000 t.	492.000 t.
Maroc et Tunisie.....	51.000 t.	60.000 t.

Cette production va continuer à s'accroître à un rythme très rapide puisque le pipe-line Hassi-Messaoud—Bougie est en cours d'essai et que, dans quelques semaines, le pétrole brut arrivera au terminal de Bougie au rythme de 7 millions de tonnes par an, pour atteindre le rythme de 10 millions de tonnes au cours de l'année 1960 et celui de 14 millions au cours de l'année 1961.

Enfin, sur le plan de la distribution, non seulement en France, mais en Europe, il faut signaler l'autorisation donnée par le décret du 15 octobre 1959 de construire le pipe-line Lavera—Lyon—Besançon—Belfort—Strasbourg, qui doit alimenter deux raffineries situées dans le département du Bas-Rhin et sera prolongé jusqu'à Karlsruhe, en territoire allemand. Ce pipe-line aura une longueur de 740 km et son diamètre sera au minimum de 70 cm. Sa mise en service est prévue pour le 1^{er} janvier 1963.

Pour en terminer dans le secteur du pétrole, il faut signaler une baisse de la consommation de l'essence observée en France depuis quelques mois, malgré l'accroissement du parc automobile. Ainsi, la consommation d'essence et de supercarburant ne s'est élevée qu'à 604.000 mètres cubes en septembre 1959, au lieu de 610.000 en septembre 1958.

4. — Sidérurgie.

Le marché des produits sidérurgiques est très actif. La demande reste très vive à l'exportation : 5 à 600.000 tonnes par mois, au lieu d'une moyenne mensuelle de 380.000 en 1958. La production d'acier est en hausse de 3 1/2 % en septembre 1959 par rapport au même mois de l'année précédente et la production de fonte de 7 1/2 %.

EN MILLIERS de tonnes.	MOYENNE mensuelle.			1958	1959				
	1938	1957	1958	Sept.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sept.
<i>Production de fonte et d'acier :</i>									
Fonte	501	993	997	980	1.032	1.051	1.005	904	1.054
Acier	518	1.175	1.217	1.249	1.217	1.321	1.237	1.019	1.293

On peut prévoir que les aciéries françaises auront une production supérieure à 15 millions de tonnes en 1959 (14.600.000 tonnes en 1958) ; l'objectif est d'atteindre une production de 18 millions 1/2 de tonnes fin 1961. Il ne faut pas oublier que la production allemande, Sarre comprise, atteindra, cette année, 29 millions de tonnes.

5. — Automobile.

Les perspectives de l'industrie automobile qui s'étaient assombries depuis le début de l'année se sont améliorées à l'occasion du Salon où les ventes enregistrées ont augmenté de 25 % par rapport à l'an dernier.

Pour les 9 premiers mois de 1959, la production française s'est élevée à 922.000 véhicules contre 819.000 pour la période correspondante de 1958, soit un progrès de 12 %.

Dans la production automobile mondiale qui a atteint 11 millions 200.000 véhicules en 1958 (en baisse de 1.200.000 par rapport à 1957, en raison du fléchissement de la production américaine), la France vient en quatrième position

avec 1.128.000 véhicules,

après :

- les Etats-Unis..... 5.135.000 véhicules,
- l'Allemagne occidentale..... 1.495.000 véhicules,
- la Grande-Bretagne..... 1.364.000 véhicules.

L'Union soviétique se maintient au cinquième rang avec 511.000 véhicules, dont 76 % de véhicules utilitaires.

L'Italie est au sixième rang avec 403.000 véhicules.

Sur le plan des firmes, on observe une tendance générale à la concentration. C'est ainsi que Fiat assure 80 % de la production italienne, General Motors et Ford 80 % de la production des Etats-Unis, Volkswagen plus du tiers de la production allemande et Renault le tiers environ de la production française.

Par ailleurs, en France, Renault, Citroën, Simca et Peugeot assurent 95 % de la production des voitures de tourisme et 90 % de la production des poids lourds. Ces quatre firmes se classent parmi les 13 premiers producteurs mondiaux, Renault au sixième rang, Citroën au dixième rang, Simca au douzième rang et Peugeot au treizième rang.

Sur le plan purement français, il faut noter que c'est l'exportation qui a constitué le facteur d'expansion de l'industrie automobile en 1959.

En 1958, la France s'était placée au troisième rang des pays exportateurs avec 359.000 véhicules, soit 32 % de la production, après l'Allemagne avec 759.000 véhicules et 54 % de la production et la Grande-Bretagne avec 643.000 véhicules et 46 % de la production ; mais la part de la production automobile française exportée est passée de 32 % en 1958 à 41 % pour le premier semestre 1959. On prévoit qu'en 1959 les exportations d'automobiles et de pièces détachées assureront la rentrée de 200 milliards de devises.

Il est certain que l'effort à l'exportation ne pourra être soutenu et intensifié que si les prix sont comprimés au maximum par l'augmentation de la production, ce qui suppose un accroissement des

ventes sur le marché intérieur. Mais il faut bien reconnaître que l'expansion de l'automobile reste conditionnée par l'aménagement de grands axes routiers et par un abaissement du prix de l'essence rendu en outre plus nécessaire pour favoriser l'écoulement du pétrole saharien.

6. — *Industrie chimique.*

L'industrie chimique continue à progresser. Sur la base 100 en 1952, son indice atteint 186 en août 1959, soit 7 % de plus qu'en août 1958.

Sur le plan de notre balance commerciale, la mise en route de l'usine de Port-Jérôme, usine de caoutchouc synthétique butyl, construite par la Société S. O. C. A. B. U., constitue un élément très favorable pour notre balance commerciale puisque la capacité de production de cette usine sera de 20.000 tonnes par an et que les besoins français étant de 10.000 tonnes actuellement, le surplus pourra être écoulé chez nos partenaires du Marché commun qui se fournissent, jusqu'à présent, aux Etats-Unis et au Canada.

*
* *

Sans passer en revue tous les secteurs de l'industrie française, signalons, en outre, que depuis plusieurs mois la capacité de production du bâtiment n'est plus utilisée à plein ; que l'industrie textile, dont la situation était difficile depuis le milieu de l'année 1958, voit sa reprise s'affirmer, notamment dans le secteur de l'industrie lainière ; qu'enfin, un effort tout particulier doit être fait dans le secteur de l'industrie de biens d'équipement si nous voulons éviter de voir peser sur notre balance des comptes une charge trop lourde résultant d'importations d'équipement de l'étranger. Précisons, à ce sujet, qu'en 1957, les exportations de la France en biens d'équipement représentaient moins de 5 % de la production totale de notre pays pour le matériel électrique et moins de 9 % pour les autres matériels d'équipement, alors que, la même année, les exportations de biens d'équipement de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne représentaient plus de 12 % de leur production pour le matériel électrique et plus de 30 % pour les autres matériels d'équipement.

*
* *

III. — Problèmes d'actualité.

1° *Coordination de l'énergie.* — Dans un passé récent, la production des moyens énergétiques s'essouffait à suivre la consommation, de sorte que le problème à résoudre était de faire un choix entre les investissements afin de mettre à la disposition des Français le plus grand nombre de calories possible.

Depuis quelques années, l'aspect de cette question a évolué et continuera d'évoluer en raison de la découverte et de l'arrivée sur le marché :

— d'hydrocarbures liquides provenant du sol métropolitain, du Sahara et de la zone franc ;

— de gaz de Lacq et du Sahara.

Il faut tenir compte aussi que l'élévation générale du niveau de vie a orienté la consommation vers des combustibles de plus en plus nobles pour les usages domestiques : le bois de nos ancêtres a été remplacé par le charbon et celui-ci est à son tour supplanté par le fuel ou le butane. Une évolution parallèle s'est fait jour dans l'industrie pendant longtemps le seul combustible a été le bois ou le charbon de bois (métallurgie et verrerie) ; aujourd'hui le charbon et le coke sont concurrencés aussi par le fuel et le gaz naturel. L'usage de ce dernier surtout se développe avec rapidité pour la fourniture des calories et la synthèse chimique, à cause de l'ampleur des gisements dont nous disposons.

De tout temps, par conséquent, le problème de la coordination de l'énergie s'est posé, mais avec une acuité moindre qu'aujourd'hui, parce que :

1° L'évolution était lente ;

2° Le reclassement des travailleurs était plus aisé, car ils étaient moins nombreux et moins spécialisés que de nos jours.

Aujourd'hui, l'irruption brutale dans notre économie du gaz de Lacq qui sera suivi bientôt du gaz saharien pose des problèmes d'une autre ampleur. Une fâcheuse disposition géographique a fait que les premières houillères atteintes furent celles du Midi et du Centre, plus vulnérables que celles du Nord et du Pas-de-Calais en raison de la qualité inférieure de leur charbon et des conditions plus difficiles de leur exploitation.

N'oublions pas que la France fait partie de la Communauté du Charbon et de l'Acier et doit en conséquence obéir à certains impératifs.

Sous le triple aspect technique, économique et humain, la coordination de l'énergie doit être au premier rang de nos préoccupations. Le Gouvernement en délibère. Le Conseil Economique et social en est saisi. Le Parlement aura sans doute à se prononcer aussi sur ce problème de recherche opérationnelle, d'une importance capitale pour notre pays.

Le problème ne sera d'ailleurs par réglé une fois pour toutes et, dès maintenant, on peut prévoir une nouvelle évolution au moment où arrivera sur le marché la production de pétrole d'El-Gassi, énorme gisement dont les réserves n'ont pas encore été inventoriées. Malgré l'accroissement prévisible du parc automobile dans le monde et notamment en France, il est probable que la loi de l'offre et de la demande entraînera alors une baisse de prix dont les conséquences sur notre économie seront largement bénéfiques. Nous pensons que *le Gouvernement serait bien inspiré de prendre les devants et de décider dès maintenant une réduction des taxes frappant les hydrocarbures.* Nous serions bien surpris si les rentrées fiscales n'étaient pas maintenues, voire améliorées, en raison de l'accroissement de la consommation qui en résulterait et qui aurait pour conséquence indirecte une plus grande activité des affaires, génératrice elle-même de plus-values fiscales.

2° *Le soufre de Lacq.* — Chacun sait que le gaz de Lacq contient une proportion importante de gaz carbonique et d'hydrogène sulfuré dont il est indispensable de le purifier avant de le commercialiser. L'hydrogène sulfuré est transformé en soufre. La purification d'un million de mètres cubes de gaz brut par jour correspond à une production annuelle de 65.000 tonnes de soufre « fatal ».

La production de soufre de Lacq excède dès maintenant la consommation française ; le surplus doit être exporté. Pour une production de l'ordre de 430.000 tonnes en 1959, voici en chiffre rond la répartition prévue :

Exportation	195.000 tonnes.
Ventes en France	200.000 —
Mise en stock	35.000 —
	<hr/>
	430.000 tonnes.

La consommation intérieure française en soufre élémentaire est de l'ordre de 330.000 tonnes en 1959, se décomposant ainsi :

Soufre pour acide sulfurique.....	179.000 tonnes.
Soufre pour pâtes à papier	37.000 —
Soufre pour l'agriculture	55.000 —
Soufre pour sulfure de carbone	35.000 —
Autres usages	24.000 —
Total	330.000 tonnes.

Des importations complémentaires ont été réalisées en 1959 pour permettre à la Société nationale des Pétroles d'Aquitaine (S. N. P. A.) de prendre place dès maintenant sur les marchés étrangers.

Les perspectives pour 1960 sont les suivantes : pour une production de 850.000 tonnes (1) les exportations sont prévues pour 465.000 tonnes, le solde devant être mis sur le marché français pour lequel les prévisions de consommation atteignent :

— soufre pour acide sulfurique.....	225.000 tonnes.
— soufre pour pâtes à papier.....	37.000 —
— soufre pour agriculture.....	55.000 —
— soufre pour sulfure de carbone.....	42.000 —
— autres usages.....	27.000 —
Total	386.000 tonnes.

Le marché mondial du soufre sous toutes ses formes augmente chaque année de 3 à 4 %, mais la part du soufre élémentaire qui est de l'ordre de 7 millions de tonnes croît plus vite à raison de 7 % environ. Outre celle traditionnelle du Texas, outre celle nouvelle de Lacq, d'autres productions se sont révélées : le Mexique, la purification des gaz de raffinerie aux U. S. A., le Canada, qui produira 2 à 3 millions de tonnes dans six ou sept ans, à partir du gaz naturel. On va donc vers une surproduction et dès maintenant les producteurs se livrent à une sourde lutte de prix, tout en s'efforçant de conserver le cours officiel de 24 à 25 dollars F. O. B. Golfe du Mexique.

Quoi qu'il en soit, la situation du marché du soufre, qui est en continuelle expansion, ne doit pas susciter d'inquiétudes excessives pour un avenir prochain.

Notons que d'ores et déjà, grâce au soufre de Lacq, la France économisera quelque 20 millions de dollars en 1960.

(1) Ce n'est qu'en 1961 que la production de gaz brut sera de 20 millions de mètres cubes par jour pendant l'année entière, correspondant à 1.300.000 T de soufre « fatal ».

Conclusion.

La comparaison entre le budget du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour 1959 et 1960 ne fait ressortir que peu d'écarts dignes d'être signalés. La principale modification sera la conséquence du remaniement subi par le Ministère dans sa structure, que nous avons relaté au début de ce rapport. Toute une série de crédits affectés au Secrétariat d'Etat au Commerce seront virés au Ministère des Finances et des Affaires économiques. Le détail n'en a pas encore été publié.

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un *avis favorable* au budget qui vous est présenté.